



Contrat d'adhésion

Formation initiale – Présentiel

N° UAI 0755910S

Contrat entre FAC FOR PRO et l'étudiant

● **ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Le présent contrat, ci-après dénommé « le contrat » constitue l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre FAC FOR PRO et ses étudiants dans le cadre de la vente de prestations de formations initiales, conformément aux dispositions des articles L731-1 à L731-19 et R731-1 à R731-5 du code de l'éducation.

● **ARTICLE 2. NATURE DES PRESTATIONS DE FORMATION**

FAC FOR PRO est un institut privé d'enseignement supérieur libre qui a vocation à dispenser des **formations initiales** mixtes (cours en e-learning et en classe) aux étudiants qui souhaitent parfaire leur formation initiale par le biais de l'acquisition de compétences spécifiques et opérationnelles.

Dans cette perspective, FAC FOR PRO dispense des cours en classe et sur sa plateforme pédagogique accessible depuis le lien : <http://elearning.facforpro.com/login/index.php>

FAC FOR PRO délivre le statut étudiant à ses élèves via leur affiliation à la sécurité sociale.

● **ARTICLE 3. FORMATIONS**

L'offre de formation de FAC FOR PRO est structurée en semestres et en modules.

L'ensemble des programmes de formation est décrit sur les supports pédagogiques de FAC FOR PRO, dénommés notamment « Guide pédagogique de FAC FOR PRO » et « Présentation des programmes de FAC FOR PRO ».

Ceux-ci sont par nature évolutifs et ne tiennent pas lieu de documents contractuels.

3.1 LES PARCOURS

L'offre de formation de FAC FOR PRO est organisée, sur une année universitaire, sous la forme de parcours de formation, tels que décrits ci-dessous :

3.1.1 PARCOURS FAC

Le programme est fondé sur des enseignements fondamentaux et transversaux.

Les cours obligatoires ont pour vocation de permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques solides et spécifiques à un secteur d'activité.

Le programme est organisé autour de 2 modules complémentaires :

§ Enseignements fondamentaux obligatoires

Cours pour un volume de 400 heures en e-learning et en classe (200 de cours en e-learning, variable selon le rythme de l'étudiant, et 200 heures de cours minimum en classe), selon le programme choisi qui constitue la Majeure de spécialité.

Les formations sont construites selon deux axes : des cours transversaux relatifs à tous les secteurs d'activité d'une entreprise et une majeure de spécialité, afin que l'étudiant puisse acquérir une vision globale de l'entreprise et du secteur qui l'intéresse.

§ Enseignements complémentaires obligatoires : voie recherche ou voie professionnelle

- La voie recherche : le mémoire de recherche

L'étudiant doit réaliser un mémoire de recherche en adéquation avec les attentes et instructions indiqués dans le Guide pédagogique de FAC FOR PRO. Un professeur référent accompagne l'étudiant tout au long de son travail afin de l'aider et de lui donner tous les conseils utiles.

- La voie professionnelle : le stage en entreprise obligatoire

L'étudiant doit réaliser un stage en entreprise obligatoire (en France ou à l'étranger) de trois à six mois. Celui-ci peut, à titre dérogatoire et en accord avec l'équipe pédagogique de FAC FOR PRO, effectuer deux stages en entreprise dès lors que la durée totale de ces stages ne dépasse pas six mois.

3.1.2 PARCOURS ENTREPRENEUR

La formation permet d'acquérir des compétences transversales nécessaires à la création d'entreprise. La formation permet aussi à des personnes, qui n'ont pas forcément de projet de création d'entreprise, d'acquérir des compétences liées à la conduite d'un projet entrepreneurial afin de développer de l'activité au sein de grandes et moyennes entreprises

Le programme est organisé autour de 2 modules complémentaires :

§ Enseignements fondamentaux obligatoires

Cours pour un volume de 400 heures en e-learning et en classe (200 de cours en e-learning, variable selon le rythme de l'étudiant, et 200 heures de cours minimum en classe), selon le programme choisi qui constitue la Majeure de spécialité.

Les formations sont construites selon deux axes : des cours transversaux relatifs à tous les secteurs d'activité d'une entreprise et une majeure de spécialité, afin que l'étudiant puisse acquérir une vision globale de l'entreprise et du secteur qui l'intéresse.

§ Enseignement complémentaire obligatoire : le stage en entreprise obligatoire

L'étudiant doit réaliser un stage en entreprise obligatoire (en France ou à l'étranger). Celui-ci peut, à titre dérogatoire et en accord avec l'équipe pédagogique de FAC FOR PRO, effectuer deux stages en entreprise dès lors que la durée totale de ces stages ne dépasse pas six mois.

§ Un accompagnement personnalisé pour la création et le développement d'entreprise (20 heures)

L'objectif de vous accompagner dans la construction et le développement de votre projet de direction, de création ou de reprise d'entreprise par :

- Des rendez-vous individuels de coaching
- L'acquisition de méthodes et d'outils dans les domaines fondamentaux de la gestion et du management d'entreprise ;
- La présentation de votre projet dans le cadre d'une soutenance.

§ Accompagnements optionnels

- Accompagnement et conseils juridiques à la création d'entreprise
- Création du Business plan
- Création de l'identité visuelle de la marque, du site internet, plan de communication, etc.
- **Préparation Certification business unit (Titre RNCP)**

3.1.3 PARCOURS INTERNATIONAL

Programme spécialement conçu pour les étudiants étrangers qui souhaitent venir étudier en France, le Parcours INTERNATIONAL permet à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques solides et spécifiques à un secteur d'activité et une expérience professionnelle en France par le biais de la réalisation d'un stage en entreprise.

Il est organisé autour de 2 modules complémentaires :

§ Enseignements fondamentaux obligatoires

Cours pour un volume de 400 heures en e-learning et en classe (200 de cours en e-learning, variable selon le rythme de l'étudiant, et 200 heures de cours minimum en classe), selon le programme choisi.

L'étudiant suit une majeure de spécialité (voir infra 3.2 Programmes) déterminées en fonction de son projet professionnel.

Le parcours INTERNATIONAL intègre des cours de français, de relations internationales et de culture française.

§ Enseignement complémentaire obligatoires : le stage en entreprise obligatoire

L'étudiant doit réaliser un stage en entreprise obligatoire (en France ou à l'étranger) de trois à six mois.

Celui-ci peut, à titre dérogatoire et en accord avec l'équipe pédagogique de FAC FOR PRO, effectuer deux stages en entreprise dès lors que la durée totale de ces stages ne dépasse pas six mois.

3.2 LES PROGRAMMES

Les programmes de cours sont organisés autour de 14 formations. Ils comprennent des cours obligatoires fondamentaux et une majeure de spécialité :

Majeure de spécialité	Niveau
Assurance	Bac +3 à Bac +5
Audiovisuel	Bac +3 à Bac +5
Banque et expertise financière	Bac +3 à Bac +5
Commerce international	Bac +3 à Bac +5
Communication et évènementiel	Bac +3 à Bac +5
Comptabilité et gestion des risques	Bac +3 à Bac +5
Droit de l'entreprise	Bac +3 à Bac +5
Informatique et environnement numérique	Bac +3 à Bac +5
Gestion immobilière et de patrimoine	Bac +3 à Bac +5
Management et conseils en stratégie	Bac +3 à Bac +5
Marketing	Bac +3 à Bac +5
Ressources humaines	Bac +3 à Bac +5
Stylisme et design de mode	Bac +3 à Bac +5
Vente et négoce	Bac +3 à Bac +5

● **ARTICLE 4. LA CERTIFICATION de FAC FOR PRO**

À l'issue du programme de formation suivi par l'étudiant et sous réserve des conditions d'obtention, une Certification dans le domaine de compétence étudié est délivrée par FAC FOR PRO.

La Certification de FAC FOR PRO confère à l'étudiant trois niveaux différents selon le diplôme initial dont il fait état lors de son inscription :

- Certification de niveau Bac +3, pour les étudiants justifiant à leur inscription d'un Bac + 2
- Certification de niveau Bac +4, pour les étudiants justifiant à leur inscription d'un Bac + 3
- Certification de niveau Bac +5, pour les étudiants justifiant à leur inscription d'un Bac + 4

Pour obtenir la Certification de FAC FOR PRO, l'étudiant doit obligatoirement avoir obtenu la moyenne à :

PARCOURS FAC

- Examen relatif à chaque matière transversale : coefficient 1
- La majeure de spécialité : coefficient 2
- Le mémoire de recherche : coefficient 3 (voie recherche)
- Le rapport professionnel : coefficient 3 (voie professionnelle)

PARCOURS ENTREPRENEUR

- Examen relatif à chaque matière transversale : coefficient 1
- La majeure de spécialité : coefficient 2
- La présentation du projet d'entreprise : coefficient 3

PARCOURS INTERNATIONAL

- Examen relatif à chaque matière transversale : coefficient 1
- La majeure de spécialité : coefficient 2
- Le mémoire de recherche : coefficient 3 (voie recherche)
- Le rapport professionnel : coefficient 3 (voie professionnelle)

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée

Passable : 10/20 / Assez bien : 12/20 / Bien : 14/20 / Très bien : 16/20

● ARTICLE 5. INSCRIPTION

5.1 L'inscription de l'étudiant auprès de FAC FOR PRO se fait :

- Soit **sur place** à l'Institut sis 106 rue des moines – 75017 Paris
- Soit par le biais du **site internet** de FAC FOR PRO à l'adresse : www.facforpro.com, dans l'onglet « inscription ».

À l'issue des étapes d'inscription sur ledit site internet ou de la réception de son dossier par voie postale, l'étudiant approuve et signe le présent contrat d'inscription, soit de façon manuscrite soit par voie électronique, et reçoit par email des identifiants pour accéder à son « espace étudiant ».

Tous les documents nécessaires à l'inscription de l'étudiant et accessibles sur « l'espace étudiant » de FAC FOR PRO peuvent être remis à l'étudiant en main propre ou par voie postale, sur simple demande.

5.2 Pour confirmer l'inscription de manière ferme et définitive, l'étudiant doit :

- Compléter sur « l'espace étudiants » les informations demandées et télécharger l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription.

OU

- Renvoyer par courrier postal à FAC FOR PRO l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription au siège pédagogique de la SARL KEYJOB, à l'adresse suivante : 106 rue des moines - 75017 Paris.

Les documents nécessaires à l'inscription sont :

- ✓ Une photo d'identité
- ✓ La photocopie de votre carte vitale
- ✓ Un curriculum vitae
- ✓ La photocopie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport
- ✓ La photocopie recto verso du titre de séjour en cours de validité (pour les étudiants étrangers)
- ✓ La photocopie du dernier diplôme
- ✓ Une attestation de sécurité sociale ou, si vous n'êtes pas déjà affilié(e) et si vous êtes éligible,
- ✓ Le formulaire CERFA d'adhésion à la sécurité sociale étudiante complété et signé

5.3 L'inscription ne sera définitivement validée qu'une fois l'ensemble des documents téléchargés sur l'espace étudiants de FAC FOR PRO ou renvoyés par l'étudiant par voie postale à FAC FOR PRO.

5.3 À défaut de réception desdits documents, du contrat d'adhésion et du paiement du prix de la formation, l'inscription est considérée comme annulée.

● ARTICLE 6. FRAIS DE SCOLARITÉ

6.1. Dès la signature manuscrite ou électronique du présent contrat, les frais de scolarité sont intégralement dus.

Les frais de scolarité relatifs à l'offre de formations de FAC FOR PRO sont ceux qui sont proposés et détaillés ci-dessous. Ils sont exprimés en euros.

Ils sont à acquitter :

- ✓ Soit par paiement sécurisé sur le site de FAC FOR PRO (www.facforpro.com)
- ✓ Soit par chèque établi à l'ordre de FAC FOR PRO et envoyé par voie postale au siège pédagogique de la SARL KEYJOB, à l'adresse suivante : 106 rue des moines 75017 Paris
- ✓ Soit sur place, à l'adresse suivante : 106 rue des moines 75017 Paris

6.2 Les différents Parcours :

Parcours FAC : 990 euros

- Un programme de cours de plus de 300 heures de cours
- Une carte étudiant
- Un accompagnement pédagogique pendant la formation et le stage
- Une convention de stage en entreprise (voie professionnelle)

Parcours INTERNATIONAL : 1.990 euros

- Un programme composé d'enseignements fondamentaux et complémentaires de plus de 400 heures de cours
- Une carte étudiant valable en France et à l'étranger
- Une convention de stage en entreprise
- Un accompagnement pédagogique pendant la formation et le stage (recherche et encadrement du stage)

Parcours ENTREPRENEUR : 1.750 euros

- Un programme composé de 350 heures de cours
- Un accompagnement personnalisé pour la création et le développement de l'entreprise
- Un coaching personnalisé (20 heures)

- Option Accompagnement et conseils juridiques : **600€**
- Business Unit et choix de la forme sociale adaptée et optimisation fiscale
- Passage Certification business unit (Titre RNCP) : **350€**
- Option Mise en place de votre stratégie digitale : **990€**
(en partenariat avec une agence de création et de communication digitale)
- Création de logo et carte de visite
- Mise en place de la communication digitale de la société
- Option Création de votre site internet **500€**
(en partenariat avec une agence de création et de communication digitale)
- Création de template pour le site internet de la société

● ARTICLE 7. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par FAC FOR PRO. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès de FAC FOR PRO.

● ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 FAC FOR PRO reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessibles sur sa plateforme internet.

8.2 Toute reproduction ou modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble des documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessibles sur sa plateforme internet est interdite.

● ARTICLE 9. RETRACTATION– RÉSILIATION - REMBOURSEMENT

9.1 Dès la signature manuscrite ou électronique du présent contrat, les frais de scolarité sont intégralement dus.

FAC FOR PRO se réserve cependant la possibilité de rembourser une partie des frais de scolarité acquittés par l'étudiant lorsque sa situation le justifie, avec une **retenue minimale de 200 euros** au titre de frais administratifs.

L'Institut apprécie chaque situation au cas par cas.

9.2 Renonciation au droit de rétractation

Conformément à l'article L121-21-8 (13°) du code de la consommation, l'étudiant renonce expressément à exercer son droit à rétractation dès la signature manuscrite ou électronique du présent contrat.

9.3 Résiliation pour force majeure et motifs impérieux et légitimes

Dans le cas où l'exécution des obligations incombant aux Parties serait retardée ou empêchée, en tout ou en partie, du fait de la survenance d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française, la Partie concernée en informera l'autre Partie par tout moyen en décrivant l'événement de force majeure. Si l'une des Parties souhaite résilier le Contrat, elle adressera un courrier recommandé à l'autre Partie. La résiliation sera réputée avoir eu lieu à la date du jour de réalisation du cas de force majeure.

Par ailleurs, un étudiant qui justifierait d'un motif impérieux et légitime pourra également résilier le présent Contrat par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Dans cette hypothèse, la résiliation sera effective à compter de la date de réception par FAC FOR PRO du courrier recommandé avec accusé de réception, justifiant du motif impérieux et légitime, l'avis de réception faisant foi.

Les frais de scolarité seront remboursés de la manière suivante :

- 50% des frais versés si la résiliation intervient dans les 15 jours de l'inscription
- 25% des frais versés si la résiliation intervient dans le mois de l'inscription

9.4 Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations, la Partie non défaillante pourra mettre en demeure la Partie défaillante de remédier à ses manquements par courrier recommandé.

S'il n'est pas remédié à ses manquements dans un délai quinze (15) jours ouvrables, la Partie non défaillante pourra résilier le Contrat de plein droit, et sans pénalités, sans autre formalité que l'envoi d'un courrier recommandé et moyennant un préavis de quinze (15) jours. Chacune des Parties sera libre de demander réparation de son préjudice, le cas échéant.

La résiliation pour faute de l'étudiant empêche ce dernier de prétendre à un quelconque remboursement.

Fait à Paris, le

/ /

Cochez la case :

Je renonce expressément à mon droit de rétractation

Signature des parties précédé de la mention « lu et approuvé »

FAC FOR PRO

L'étudiant
(indiquez vos nom et prénom)